



## Logo ou sigle d'une société

Par **nettoyer\_old**, le **04/09/2007** à **15:25**

Nous avons un site internet qui souhaite dénoncer les arnaques dont nous sommes tous victime tous les jours dans différents domaines de la vie courante.  
Peut-on si on cite par exemple Edf ou Carrefour mettre son logo ou sigle sur notre site.

Cela permettrait à nos visiteurs de situer tout de suite la news au vu de l'image de l'enseigne Carrefour par exemple.

Par **Adam Kadamon**, le **09/09/2007** à **21:42**

Bonjour,

Oui, vous pouvez dans une optique d'information faire apparaître le logo d'une marque. Cependant, pensez à préciser que ces logos et marques font l'objet d'un copyright et sont la propriété respective des ayants droits.

De plus, attention au contenu du site qui pourrait être attaqué pour diffamation. Le contenu des news doit être bien évidemment basé sur des informations vérifiées et non pas sur des rumeurs ou autre tuyau percé d'un internaute indélicat.

Cordialement.